

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 avril 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance 20 heures.

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Patrice LABOULLE, Bernard SARDA, Sandrine RICHOU, Julia THOMSON, Patricia TONNELIER.

Pouvoirs : Jean ESCOLA donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN
Catherine MIAILHES donne pouvoir à Georges COMBES
Eric BLANC donne pouvoir à Alain CECCHINATO
Carole GUINOT donne pouvoir à Patricia TONNELIER

-1- Vote du budget 2018 de la commune :

Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	<u>Dépenses</u>
Ch. à caractère général : 343.803 €	Emprunts : 113.376 €
Ch. de personnel : 505.000 €	Bâtiments : 45.580 €
Ch. de gestion courante : 240.580 €	Matériel : 87.770 €
Ch. financières : 34.765 €	Achat terrain 200.000 €
Ch. exceptionnelles 37.654 €	Réseau électrique 20.000 €
Dotation amortissement 20.866 €	Place du Marché 80.000 €
-----	Travaux cité de la Trille 21.200 €
1.182.668 €	Cimetière 12.347 €
	Av. de la Française 157.457 €
<u>Recettes</u>	Rénovation énergétique 97.000 €
Atténuations de charges : 30.000 €	Immeuble ruine 30.000 €
Produits des services 12.200 €	Aire de lavage 9.100 €
Impôts et taxes : 594.664 €	-----
Dotations et participations : 347.928 €	873.830 €
Autres produits gestion : 160.222 €	<u>Recettes</u>
Résultat fonctionnement : 37.654 €	Excédent d'inv. 475.061 €
-----	Taxe d'aménagement 30.000 €
1.182.668 €	TVA 23.900 €
	Subventions 37.552 €
	Amortissement 20.866 €
	Excédent fonct. 286.451 €

	873.830 €

Le conseil adopte à l'unanimité le budget présenté

-2- Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés en 2017, soit :

Taxe foncier bâti :	23,14 % (depuis 2013 : 23.14 %)
Taxe foncier non bâti :	61,22 % (depuis 2013 : 61.22 %)
Taxe d'habitation :	15,75 % (depuis 2013 : 15.75 %)

Le conseil décide que pour 2018 les taux d'imposition de la commune seront les suivants :

Taxe d'habitation : 15,75 %
Foncier bâti : 23,14 %
Foncier non bâti : 61,22 %

La séance est levée à 21 heures